



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

#### Mises en garde

Retrouvez les listes noires des sites non autorisés (FOREX, options binaires, diamants d'investissement) dans la rubrique « Espace épargnants > Protéger son épargne > Listes noires ».

### **L'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) mettent en garde le public contre les activités de Patrimoine Gestion**

#### **Management et PGM Patrimoine**

Publié le 31 juillet 2018

A la suite de plusieurs signalements, l'AMF et l'ACPR alertent le public vis-à-vis de Patrimoine Gestion Management et PGM Patrimoine et des sites liés, qui proposent des services d'investissement sans y être autorisés.

[Lire la suite](#)

### **L'Autorité des marchés financiers met en garde le public à l'encontre du groupe**

#### **AGRONOMIX et de sa filiale AGRONOMIX FRANCE**

Publié le 11 juillet 2018

L'Autorité des marchés financiers (AMF) attire l'attention du public sur les activités du groupe AGRONOMIX et de sa filiale AGRONOMIX FRANCE exercées sur le territoire français.

[Lire la suite](#)

### **L'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) mettent en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs qui proposent, en France, sans y être autorisés, par la voie de leur site Internet, des services d'investissement portant sur des produits dérivés dont le sous-jacent est constitué de crypto-actifs.**

Publié le 5 juillet 2018

L'AMF a publié, le 22 février 2018, sur son site Internet, une analyse concluant que les produits dérivés sur crypto-actifs peuvent être juridiquement qualifiés de contrats financiers (1). Sur cette base, l'AMF et l'ACPR ont conjointement décidé de publier une liste noire commune des sites internet identifiés qui proposent, en France, des produits dérivés sur crypto-actifs sans y être autorisés.

[Lire la suite](#)

### **L'Autorité des marchés financiers met en garde le public contre les cas d'utilisation frauduleuse de son nom et de ses coordonnées par un dénommé Stéphane Delaplace**

Publié le 28 juin 2018

Des épargnants ont signalé à l'AMF avoir reçu des messages les invitant à contacter un certain Stéphane Delaplace, qui se présente comme le responsable d'un Pôle Régulation de l'AMF et qui prétend enquêter sur la plateforme de trading <https://www.union-crypto.com/>.

[Lire la suite](#)

### **L'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) mettent en garde le public contre les activités de plusieurs sites**

#### **internet et entités qui proposent des investissements sur le forex sans y être autorisés**

Publié le 22 juin 2018

L'AMF et l'ACPR publient la liste des nouveaux acteurs identifiés proposant en France, des investissements sur le marché des changes non régulés (forex) sans y être autorisés.

[Lire la suite](#)

### **L'Autorité des marchés financiers (AMF) met en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs qui proposent d'investir dans des biens divers sans y être autorisés**

Publié le 18 juin 2018

L'AMF publie la liste des nouveaux sites internet identifiés proposant en France d'investir dans des biens divers sans disposer des autorisations nécessaires.

[Lire la suite](#)

### **L'Autorité des marchés financiers met en garde le public à l'encontre du site internet**

#### **<https://epargne-eco.fr/>**

Publié le 4 avril 2018

Le régulateur met en garde le public contre les activités du site internet <https://epargne-eco.fr/> qui incite les épargnants à investir dans différents projets et prétend abusivement bénéficier du statut de conseiller en investissements participatifs (CIP) ou être en attente

d'obtention de ce statut.  
[Lire la suite](#)

## **L'Autorité des marchés financiers (AMF) met en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs qui proposent d'investir dans des biens divers sans y être autorisés**

Publié le 28 mars 2018

L'AMF publie la liste des nouveaux sites internet identifiés proposant en France d'investir dans des biens divers sans disposer des autorisations nécessaires.

[Lire la suite](#)

## **L'Autorité des marchés financiers met en garde le public à l'encontre d'acteurs proposant d'investir dans des crypto-actifs sans disposer des autorisations nécessaires**

Publié le 15 mars 2018

Diamants, terres rares, vin, mais aussi crypto-actifs : les biens divers peuvent concerner de multiples acteurs. Le régulateur annonçait en juillet 2017 la mise à disposition d'une liste d'acteurs proposant des diamants d'investissement sans respecter la réglementation. Le 1er décembre, l'AMF élargissait cette liste pour y intégrer d'autres intermédiaires en biens divers. Désormais, des sociétés proposant d'investir dans des crypto-actifs, dont certains sont présentés comme des crypto-monnaies, figureront également à ce titre sur la liste noire.

[Lire la suite](#)

## **L'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) mettent en garde le public contre les activités de BIL PATRIMOINE et du site [www.bil-gestionpatrimoine.com](http://www.bil-gestionpatrimoine.com) qui proposent des services d'investissement et des livrets d'épargne sans y être autorisés**

Publié le 23 février 2018

A la suite de plusieurs signalements mettant en cause le site [www.bil-gestionpatrimoine.com](http://www.bil-gestionpatrimoine.com) et l'entité BIL PATRIMOINE, l'AMF et l'ACPR souhaitent mettre en garde le public à l'encontre de ceux-ci.

[Lire la suite](#)

[1](#) | [2](#) | [3](#) | ... | [17](#) Suivant